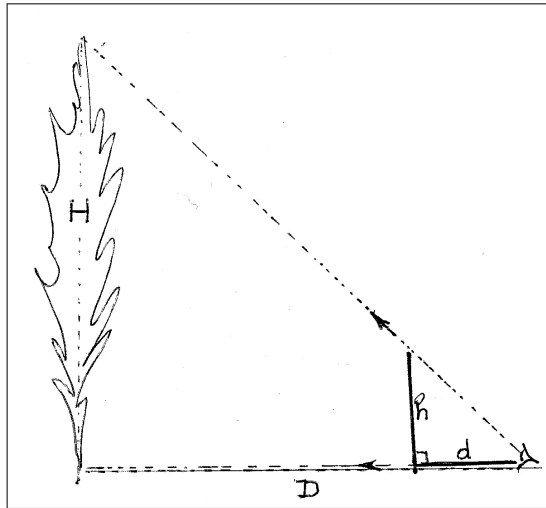


Comment mesurer un arbre ?

Trois mensurations sont essentielles pour permettre de restituer la silhouette d'un arbre (voir fiche enquêteur)

► **LA HAUTEUR** dont la simple évaluation reste trop approximative : sujet surestimé à l'état isolé mais sous-estimé dans un boisement. Divers procédés de mesure sont alors envisageables dont le plus simple : la " croix de bûcheron ".

- principe : viser simultanément les deux sommets d'un triangle rectangle isocèle (les 2 côtés de l'angle droit h et d étant égaux). Se placer à une distance D d'e l'arbre telle que ces visées atteignent respectivement la base et le sommet de l'arbre.
- résultat : selon la loi des triangles semblables, si $h=d$, $H=D$. Il suffit alors de préciser la distance D équivalente à la hauteur H . Mesurer au décimètre ou évaluer au pas étalonné.



► **L'ENVERGURE** exprime l'ampleur de la ramure soit le diamètre de sa surface projetée au sol et grossièrement circulaire ; en cas d'asymétrie, effectuer plusieurs mesures et en donner la moyenne.

► **LA CIRCONFÉRENCE DU TRONC** (à 1 mètre 30 du sol par conversion) dont la mesure, beaucoup plus facile que celle du diamètre, n'est pas moins révélatrice de la puissance de l'arbre.

Opération

« Arbres remarquables en Bretagne »



DEVENEZ ENQUÊTEUR

Opération régionale "Arbres remarquables en Bretagne", coordonnée par la Mce et relayée dans les autres départements bretons par des partenaires associatifs*

Avec le soutien de :



* Bretagne vivante-sepnb (Finistère),

VivArmor Nature (Côtes d'Armor), CPIE forêt de Brocéliande (Morbihan)

janvier 2008

Un patrimoine à découvrir, protéger, valoriser

Pourquoi un recensement des arbres remarquables ?

Parce qu'il est souvent négligé, oublié, malmené, l'arbre n'a pas toujours la place qui lui revient. Devant la nécessité de reboiser la Bretagne et de développer le patrimoine arboré breton, des bénévoles issus d'associations de protection de l'environnement et regroupés à la Mce à Rennes ont décidé de s'engager dans une campagne de protection et de valorisation de l'arbre en Bretagne.

Le préserver parce qu'on le connaît mieux...

Au-delà de la constitution d'une base de données, l'inventaire des arbres remarquables est avant tout le moyen de **préserver** et **valoriser** le patrimoine arboré sur le territoire breton, de **développer la connaissance** de l'arbre.

L'inventaire a également pour objectif de **favoriser toutes les initiatives** locales qui permettront de sauvegarder ou de reconstituer le bocage : actions de sensibilisation au rôle de l'arbre dans la biodiversité, dans la protection de l'eau (qualité et quantité), dans la préservation des sols...

Aussi, les associations invitent-elles le public à participer à des actions concrètes, mieux : à en proposer : circuits de visites d'arbres, de détermination des différentes essences et de connaissance des espèces, formation à la plantation, soin, entretien...

Qu'est-ce qu'un arbre remarquable ?

Il peut s'agir d'un arbre isolé, d'un alignement, d'une allée ou d'un arbuste.

L'arbre - ou le groupe d'arbres- est remarquable

- par **son caractère morphologique** particulier : arbre creux, fastigié, panaché, à double tronc, ou tout simplement "beau",
- par **son âge** : impressionnant s'il est vieux,
- par **ses dimensions**,
- par **sa rareté** dans sa région ou parce qu'il est menacé de disparition : un arbre, banal il y a quelques années, peut être remarquable aujourd'hui. Un arbre exotique est remarquable en Bretagne sauf s'il est de plus en plus planté, donc banalisé. Un arbre forestier peut être remarquable hors de son contexte, et inversement,
- par **sa situation géographique**, comme repère (entrée de bourg, place de village, amer...),
- par **son histoire** : commémoratif d'un événement exceptionnel ou lié à des personnages célèbres, à des croyances ou des légendes, l'arbre inspirateur d'une poésie, lieu d'écriture d'un écrivain connu (le chêne d'Anatole Le Braz), l'arbre peint par un artiste célèbre, l'arbre témoin de la vie locale ou d'une histoire familiale,

- **parce qu'il est un refuge privilégié** : les arbres, en offrant abri et nourriture à certains animaux, constituent un maillon important de l'écosystème (invertébrés, chauve souris...),
- **parce qu'il sera remarquable demain...**

Il faut distinguer l'arbre "**intéressant**" de l'arbre "**remarquable**" : le sentiment qu'il éveille ne doit pas être lié à la spécialisation de celui qui l'éprouve, ce qui peut être le cas de l'arbre intéressant.

Enfin, il faut noter que les critères de "remarquabilité" **sont différents selon les espèces** : un poirier est vieux à 300 ans, pas un if. Un hêtre de 4 mètres de circonférence est remarquable, un chêne isolé, non.

Comment participer ?

Pour réaliser l'inventaire,

- le groupe de pilotage a élaboré la méthodologie et supports techniques de l'inventaire,
- il organise des **rencontres d'échanges et de formation** sur le terrain à l'intention des nouveaux enquêteurs, ceci afin d'harmoniser la méthode de relevé,
- le public est invité à **signaler aux associations** les arbres qui méritent le détour, mais aussi ceux qui pourraient devenir remarquables et ceux qui sont menacés de disparition en remplissant une fiche de signalement*,
- puis un enquêteur effectue un relevé plus précis des caractéristiques de l'arbre,
- la validation est ensuite réalisée en groupe de pilotage.

* la fiche de signalement est à retirer à la Mce ou téléchargeable sur le site Internet de la Mce. Elle peut également, sur demande, vous être adressée par courrier.

Vous aimez les arbres ? Vous les connaissez un peu ?

DEVENEZ ENQUÊTEUR BÉNÉVOLE.

Renseignez-vous à la Mce : 02 99 30 35 50 - www.mce-info.org